

Plateforme scolarité
Terminale Générale – Terminale STI2D 2024/2025
Et
Candidats Hors système éducatif français
Entrée en 1^{re} année du Premier Cycle à ESIEE Paris
PROCEDURE D'INSCRIPTION EN LIGNE ET DE CONFIRMATION D'ENTREE

Cette procédure concerne UNIQUEMENT les candidats ADMIS qui ont répondu
« OUI sans aucun vœu en attente » sur Parcoursup
Et les candidats ADMIS Hors système éducatif français

IMPORTANT : Il n'est pas utile d'attendre les résultats du baccalauréat pour effectuer l'inscription en ligne et la confirmation d'entrée, l'acompte sur les frais de scolarité de la 1^{ère} année étant remboursé en cas de non obtention du baccalauréat.

Pour les candidats « Oui avec des vœux en attente d'une place » sur Parcoursup, il est impératif d'attendre d'avoir répondu « Oui sans aucun vœu en attente » sur Parcoursup pour effectuer votre inscription sur notre plateforme.

Pour toute question relative à l'inscription, nous vous recommandons d'envoyer un mail à « admissions@esiee.fr » si les réponses ne figurent pas sur notre site web.

Il est demandé de lire attentivement ce qui suit avant de commencer

Important avant de commencer votre inscription :

Vous avez créé un compte en utilisant **une adresse e-mail sûre, personnalisée et facilement accessible, qui sera valide** pendant toute la durée de votre candidature afin que nous puissions vous joindre et vous envoyer tout document utile. **Cette adresse e-mail vous sert d'identifiant pendant toute la procédure d'inscription.**

À la suite de votre première connexion à la plateforme scolarité ESIEE Paris (création de votre compte), le système vous a envoyé un e-mail contenant votre mot de passe. Ce mot de passe (à personnaliser si vous le souhaitez) vous sera demandé à chaque connexion et vous permettra, avec votre identifiant (adresse e-mail) d'accéder à votre espace personnel de la plateforme ESIEE Paris : www.esiee.fr (<https://webaurion.esiee.fr>)

Inscription en ligne sur la plateforme Scolarité ESIEE Paris

Une fois la première connexion effectuée sur notre Plateforme, vous devez accéder à votre espace candidat en choisissant « Inscription » puis « S'inscrire à ESIEE Paris » puis « ESIEE Paris » puis « ESIEE Paris - 1^{re} année du Premier cycle ».

Avant de commencer l'inscription, il vous est demandé de signer une charte. Vous devez ensuite compléter 6 onglets que vous validez au fur et à mesure en cliquant sur le bouton vert « V » pour « Valider ». Si l'inscription est incomplète, il vous est demandé de remplir les champs incomplets et vous devez à nouveau cliquer sur « Valider ».

À NOTER : En principe tous les établissements sont référencés dans notre base. Si toutefois vous ne le trouvez pas dans la liste proposée, choisir « ABSENT DE LA LISTE » et préciser le nom de l'établissement et son adresse dans les champs prévus à cet effet. Si vous êtes déscolarisé cette année, choisir « Sans établissement scolaire » dans la liste.

Si les 6 onglets ont été correctement remplis, la plateforme vous indique que votre inscription est sauvegardée et un récapitulatif des informations vous est adressé par e-mail.

Onglet « Année en cours » correspond à l'année 2023/2024 (Terminale)

Pour les candidats Hors système éducatif français : indiquez « INCONNU » dans INE et « INCONNU » dans numéro Parcoursup.

Si l'inscription est incomplète, il vous est demandé de remplir les champs incomplets (précisés en rouge).

Votre candidature sera traitée par le Service des admissions qui vous adressera un e-mail (ESIEE Paris : Admis - Attente Paiement Oui Parcoursup) vous demandant de confirmer votre inscription en effectuant un paiement en ligne (toutes les informations concernant cet acompte sur les frais de scolarité seront données dans l'e-mail). **Si vous**

effectuez votre inscription un vendredi ou un week-end, vous ne recevrez l'e-mail qu'à partir du lundi ou les jours suivants. Vous ne pourrez effectuer l'acompte qu'une fois cet email reçu.

Confirmation d'inscription par un acompte sur les frais de scolarité

Afin de valider définitivement votre confirmation d'entrée, vous devez effectuer un télépaiement par carte bancaire, d'un montant de 1 560 € via le lien suivant : <https://telepaiement.univ-eiffel.fr/>. Des explications vous seront données dans un mail après votre inscription.

Pour votre information : il n'est pas possible de régler par carte American Express et attention au plafond de votre carte bleue.

Dès celui-ci effectué, MERCI D'ENVOYER PAR MAIL LE JUSTIFICATIF DU TELEPAIEMENT REALISE sur la boîte mail « admissions@esiee.fr ».

Cette somme de 1560 € représente un acompte qui sera déductible des frais de scolarité de l'année 2024/2025. Elle est non remboursable en cas de désistement de (de la) candidat(e), sauf en cas de force majeure.

A réception de votre paiement, nous vous adressons un e-mail d'accusé réception.

Certificat d'inscription

Dans les jours suivant la réception du mail accusant réception du règlement de l'acompte, vous pouvez télécharger un certificat d'inscription dans la rubrique « Mon Compte » de votre espace personnel de la plateforme. Le certificat de scolarité sera téléchargeable dans votre espace personnel à la rentrée de septembre.

RENTREE SCOLAIRE

La rentrée est fixée au lundi 2 septembre 2024 à 9h.

Merci de vous présenter dans le hall d'accueil avec :

- une copie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour)
- l'original de votre relevé de notes du Baccalauréat et une copie de ce relevé

LOGEMENT

Les informations concernant le logement sont sur le site de notre école (<https://www.esiee.fr/fr/espace-etudiants/logements>) dans l'onglet « Espace Etudiants ».

Vous devez prendre directement contact avec les résidences pour avoir plus d'informations et effectuer une réservation. Le code logement ne vous sera donné qu'une fois l'acompte effectué.

Pour des questions sur le logement ou les bourses, vous pouvez envoyer un mail sur « assistetud@esiee.fr ».

ESIEE Paris sera fermé du vendredi 19 juillet soir au lundi 19 août matin

Toutes les informations administratives et scolaires seront vérifiées au moment de la rentrée.
Toute fausse déclaration ou information erronée entraînera l'exclusion immédiate du candidat.
